

Compte rendu du Conseil Municipal de Montet-et-Bouxal

Séance du 24 Mars 2017

L'an deux mil dix-sept à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de MONTET-ET-BOUXAL, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane LEPRETTRE Maire

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

Sont présents : MM Stéphane LEPRETTRE - Albert CASTANIE – Jean-Lou CALMEJANE – Jacky FEYT – Mmes Nathalie ESTIVAL – Sylvie BOUSQUET- Aurélie PAULET – Marie DOLIQUE – Cécile LADIRAT

Absents excusés : MM. Laurent POMPIE – Olivier LAW-MINE

Date de la convocation : 14/03/2017

Secrétaire de séance : Marie DOLIQUE

Approbation des comptes de gestion COMMUNE, MULTIPLE RURAL, ASSAINISSEMENT, LOTISSEMENT dressé par M. le Receveur Municipal

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2016 au 31/12/2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote des comptes administratif COMMUNE, MULTIPLE RURAL, ASSAINISSEMENT, LOTISSEMENT

Monsieur le Maire sort de la salle

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents valide les comptes administratifs.

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 du COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Stéphane LEPRETTRE

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016, ce jour

Considérant les opérations régulières,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016,

Constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de **8 768.98 Euros**

décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'année 2016 comme suit :

c/ 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé 0.00 Euros

c/ 002 Excédent de fonctionnement reporté : 8 768.97 Euros

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 du MULTIPLE RURAL

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Stéphane LEPRETTRE

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016, ce jour

Considérant les opérations régulières,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016,

Constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de **37 824.91 Euros**

décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'année 2016 comme suit :

c/ 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 33 442.84 Euros

c/ 002 Excédent de fonctionnement reporté : 4 382.07 Euros

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 de l'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Stéphane LEPRETTRE

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016, ce jour

Considérant les opérations régulières,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016,

Constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de **26 998.26 Euros**

décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'année 2016 comme suit :

c/ 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 3 918.58 Euros

c/ 002 Excédent de fonctionnement reporté : 23 079.68 Euros

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 du LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Stéphane LEPRETTRE

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016, ce jour

Considérant les opérations régulières,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016,

Constatant que le compte administratif présente un déficit d'exploitation de **61 456.47 Euros**

décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'année 2016 comme suit :

c/ 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 0.00 Euros

c/ 002 Déficit de résultat de fonctionnement reporté : 61 456.47 Euros

Vote des taxes communales

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les bases d'imposition prévisionnelles notifiées pour l'année 2017

L'an dernier la commune avait fait le choix de ne pas augmenter les taxes communales.

Cette année afin de maintenir une augmentation raisonnable, il est convenu de majorer les taxes de 2.90% pour 2017.

Après en avoir délibéré, à la majorité des voix :

POUR : 8 (MM Stéphane LEPRETTRE - Albert CASTANIE – Jean-Lou CALMEJANE – Jacky FEYT – Mmes Nathalie ESTIVAL – Aurélie PAULET – Marie DOLIQUE – Cécile LADIRAT)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (Mme Sylvie BOUSQUET)

Le conseil municipal décide pour l'année 2017 d'appliquer les taux suivants :

| | |
|-------------------------------|----------------|
| Taxe d'habitation | 12.42% |
| Taxe Foncière Bâti | 8.75% |
| Taxe Foncière Non Bâti | 196.56% |

Vote du budget 2017 COMMUNE

Monsieur Le Maire présente le budget 2017 COMMUNE qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Budget Commune

Section de fonctionnement 276 264.48 €

Section d'investissement 161 086.97 €

Vote du budget 2017 MULTIPLE RURAL

Monsieur Le Maire présente le budget 2017 MULTIPLE RURAL qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Budget Multiple rural

Section de fonctionnement 352 200.07 €

Section d'investissement 142 606.84 €

Vote du budget 2017 Assainissement

Monsieur Le Maire présente le budget 2017 ASSAINISSEMENT qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Budget Assainissement

Section de fonctionnement 38 533.68 €

Section d'investissement 14 231.58 €

Vote du budget 2017 Lotissement

Monsieur Le Maire présente le budget 2017 Lotissement qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Budget Lotissement

Section de fonctionnement 141 407.29 €

Section d'investissement 94 231.25 €

Indemnités des élus

Le conseil délibère pour la mise à jour de l'indemnité des élus à compter du 01/01/2017 :

- 17% de l'indice brut pour le Maire
- 6.6% de l'indice brut pour les Adjointes

Nouvel indice : 1022

QUESTIONS DIVERSES

Subventions aux associations

| Associations | 2016 | VOTE pour 2017 |
|--|--------------|-----------------------|
| Les marchés de Montet-et-Bouxal | 100 € | 100 € |
| Comité des fêtes | 100 € | 100 € |
| APE RPI Labathude/Montet-et-Bouxal | 100 € | 100 € |
| Amicale du club de Sabadel / Montet-et-Bouxal | 100 € | 100 € |
| Mutuelle entraide coup dur | 80 € | 80 € |
| Asso. Intercom. Chasse Nature Loisir | 50 € | 50 € |
| Sté Intercom. de chasse | 50 € | 50 € |
| Union sportive Labathude | 50 € | 100 € |
| Montet-et-Bouxal pétanque | - | 100 € |

Demande de subvention au titre des amendes de police

Le conseil délibère pour demander une subvention dans le cadre des Amendes de Police en vue de sécuriser les alentours de l'école et des ramassages scolaires.

La séance est levée à 20h30

Le Maire, Stéphane LEPRETTRE